



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nouvelle-Aquitaine



# 2023

# Rapport d'activités

Période décembre 2022 - décembre 2023



**Site Natura 2000 FR7200699**

**Grottes du Trou noir**

05 55 03 29 07

| [cen-nouvelle-aquitaine.org](http://cen-nouvelle-aquitaine.org)

| 6 ruelle du Theil,  
87510 Saint-Gence

## Maitrise d'ouvrage

---

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

## Structure porteuse

---

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

## Animateur Natura 2000

---

Structure :	<b>Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine</b>
Président :	Philippe SAUVAGE
Directeur :	Pierre SELIQUER
Responsable de l'antenne Gironde :	Carole DECKER
Chargé de mission Natura 2000 :	Pascal TARTARY
Antenne Gironde :	7 Impasse Jean Pagès – 33 310 VILLENAVE D'ORNON

## Rédaction du bilan

---

Rédaction : Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000 (CEN Nouvelle-Aquitaine)  
Manon DANIAU, Co-animatrice Natura 2000 (Chambre d'agriculture de la Gironde)

Relecture : Carole DECKER, Responsable de l'antenne Gironde (CEN Nouvelle-Aquitaine)

Validation : Célia GASPERINI, Chargée de mission (Région Nouvelle-Aquitaine)  
Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission (DDTM33)

## Cartographie

---

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 des Grottes du Trou noir

## Illustrations

---

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 des Grottes du Trou noir

## Référence

---

TARTARY P., 2023. Bilan d'animation 2023 du site Natura 2000 - FR 7200699 – « Grottes du Trou noir ». Région Nouvelle-Aquitaine, CEN NA, 29 pages + annexe.

## Table des matières

<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>4</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX.....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>I. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB.....</b>	<b>6</b>
A. ENJEUX ECOLOGIQUES IDENTIFIES SUR LE SITE .....	6
B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS .....	6
C. MESURES IDENTIFIEES DANS LE DOCOB POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS .....	7
<b>II. RAPPORT DES ACTIONS MENEES EN 2023.....</b>	<b>10</b>
A. MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRACTUALISATION .....	10
B. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS NON CONTRACTUELLES .....	13
C. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION.....	15
D. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES .....	17
E. AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI SCIENTIFIQUES.....	18
F. MISE A JOUR DU DOCOB.....	20
G. BILAN ANNUEL ET COMITE DE PILOTAGE .....	20
H. SUIVI SOUS SIN2 .....	21
<b>III. EVALUATION DES MESURES DE GESTION.....</b>	<b>23</b>
A. ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES .....	23
B. NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS .....	24
<b>IV. LIMITES ET FREINS DE L'ANIMATION NATURA 2000.....</b>	<b>26</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>27</b>

Table des figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 DES GROTTES DU TROU NOIR..... 5  
 FIGURE 2 : PAGE INTERNET DEDIEE AU SITE NATURA 2000 ..... 16  
 FIGURE 3 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DE JUVENILES DE MURINS DE GRANDE TAILLE ET DE MINIOPTERES DE SCHREIBERS DANS LA GROTT  
 DU TROU NOIR LORS DES SUIVIS DE LA POPULATION REPRODUCTRICE..... 19

Table des tableaux

TABLEAU I : LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE ..... 6  
 TABLEAU II : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS ASSOCIES ..... 6  
 TABLEAU III : ACTIONS A ENTREPRENDRE ..... 7  
 TABLEAU IV : ETAT D'IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS SUR LE SITE POUR LA PERIODE 2023 ..... 10  
 TABLEAU V : ETAT DES PRISES DE CONTACT SUR LE SITE POUR LA PERIODE 2019-2022..... 10  
 TABLEAU VI : ETAT DES DIAGNOSTICS ENGAGES SUR LE SITE SUR LA PERIODE 2019-2022 ..... 11  
 TABLEAU VII : ETAT DES CONTRATS NATURA 2000 ISSUS DES DIAGNOSTICS..... 11  
 TABLEAU VIII : BILAN DU NOMBRE D'ENGAGEMENTS POUR SIGNER LA CHARTE NATURA 2000 SUR LE SITE ..... 12  
 TABLEAU IX : SYNTHESE DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE NATURA 2000..... 12  
 TABLEAU X : BILAN DES EXPLOITANTS RENCONTRES EN 2023..... 12  
 TABLEAU XI : ETAT DES MAEC ISSUES DES DIAGNOSTICS ..... 13  
 TABLEAU XII : LISTE DES PROGRAMMES FINANCES SUR LE TERRITOIRE ET CONCOURENT A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB  
 ..... 14  
 TABLEAU XIII : LISTE DES ARTICLES PUBLIES SUR LA PAGE INTERNET DU SITE NATURA 2000 ..... 16  
 TABLEAU XIV : SYNTHESE DE LA DEMARCHE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR LE SITE ..... 17  
 TABLEAU XV : OBSERVATIONS DE CHAUVES-SOURIS DANS LE CADRE CES INVENTAIRES DE CAVITES ..... 18  
 TABLEAU XVI : SYNTHESE DES ELEMENTS DE BILAN ANNUEL..... 21  
 TABLEAU XVII : SYNTHESE DES ELEMENTS CONCERNANT LE COMITE DE PILOTAGE ET LES COMPTE-RENDU ..... 21  
 TABLEAU XVIII : SYNTHESE DES MISES A JOUR DE L'APPLICATION SIN2 ..... 22  
 TABLEAU XIX : SYNTHESE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES SUR LE SITE ..... 23  
 TABLEAU XX : SYNTHESE DE LA REALISATION DES ACTIONS DU DOCOB ..... 24

## Introduction

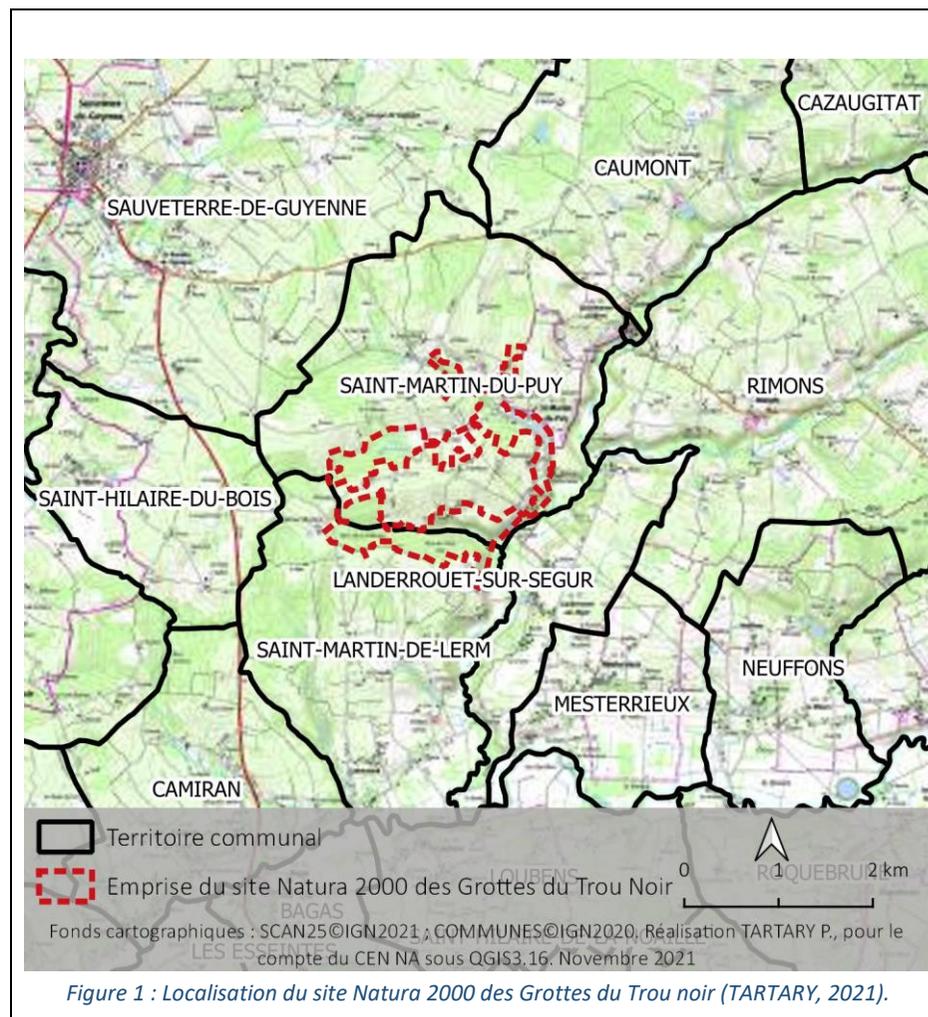
Le site des « Grottes du Trou noir » se situe en région Nouvelle-Aquitaine, dans la partie est du département de la Gironde (33). Le site se trouve en grande majorité sur la commune de Saint-Martin-du-Puy (74 %) et dans une moindre mesure sur la commune de Saint-Martin-de-Lerm (26 %). Il couvre une superficie de 179 ha.

Ces deux communes dépendent du canton de Sauveterre-de-Guyenne et appartiennent au bassin versant du Dropt. Au nord de la ville de La Réole et à l'est de la ville de Sauveterre-de-Guyenne, les Grottes du Trou noir se situent à l'extrémité orientale du pays de l'Entre-Deux-Mers.

Le site Natura 2000 « Grottes du Trou Noir » FR7200699 (Directive 92/43/CEE "Habitats, Faune, Flore") s'est doté d'un Document d'Objectifs validé en 2008, rédigé par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine. L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 résulte de la présence d'une importante colonie (5 à 10 000 individus) mixte grand / petit murin *Myotis myotis/blythii* et de minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii* en période de mise-bas. Ainsi, le site du Trou Noir est considéré comme ayant un niveau d'intérêt fort au niveau national.

Suite au transfert de l'autorité de gestion de l'Etat vers la Région, cette dernière est devenue porteuse du DOCOB et a confié pour l'animation au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2023.

Le présent bilan d'animation couvre la cinquième tranche d'animation de la mise en œuvre du DOCOB sur la période allant de décembre 2022 à décembre 2023.



## I. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB

### A. Enjeux écologiques identifiés sur le site

Le site Natura 2000 des Grottes du Trou noir est caractérisé par la présence d'un boyau karstique qui accueille une colonie de mises-bas de chauves-souris d'importance nationale.

Tableau I : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site (Source : DOCOB)

Code	Libellé	Enjeu de conservation
1303	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Fort
1304	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Fort
1307	Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	Fort
1310	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Très fort
1324	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Très fort

### B. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels

Chaque espèce d'intérêt communautaire présente sur le site constitue un enjeu de conservation et de restauration. L'ensemble de ces espèces constitue un enjeu au niveau régional, national ou européen.

La conservation de ces espèces à forte valeur patrimoniale dépend en grande partie des activités humaines qui sont pratiquées sur le site.

Tableau II : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels associés (Source : DOCOB)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
ODD1 - Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	OO11 – Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	GH1 ; GH2
	OO12 – Favoriser les territoires de chasse préférentiellement utilisés par les chauves-souris	GH3 ; GH4 ; GH5 ; GH6 ; GH7
ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO21 – Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique	SE1 ; SE2 ; SE3
	OO22 – Evaluer la fréquentation humaine dans la grotte du Trou noir	
	OO23 – Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site	SE4

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
	OO24 - Evaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces	SE5
<b>ODD3 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces</b>	OO31 - Mise en place de la sensibilisation vis à vis des vermifuges	VA1
<b>ODD4 - Animer l'application du Document d'Objectifs</b>	OO41 – Préparer la mise en œuvre du Document d'Objectifs	AN1 ; AN2 ; AN3 ; AN4 ; AN5
	OO42 – Mettre en œuvre les mesures contractuelles	AN6 ; AN7 ; AN8 ; AN9 ; AN10 ; AN11 ; AN12
	OO43 – Veiller à la prise en compte des territoires de chasse des chiroptères lors de la rédaction du DOCOB du site du Dropt	AN13
	OO44 – Mettre en œuvre des mesures hors contrat	AN14 ; AN15 ; AN16
	OO45 – Coordonner et réaliser la synthèse et le bilan	AN17 ; AN18 ; AN19
<i>Légende : CT = action technique préparatoire      GH = gestion des habitats      ES = étude scientifique  SE = suivi écologique      VA = valorisation      AN = animation</i>		

### C. Mesures identifiées dans le DOCOB pour atteindre les objectifs

Tableau III : Actions à entreprendre (Source : DOCOB)

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
GH1	Mise en place d'un périmètre de protection au Trou Noir et information	Gestion des habitats et espèces	OO11	ODD1
GH2	Mise en place d'une grille de protection au Trou de la Barrique et information	Gestion des habitats et espèces	OO11	ODD1
GH3	Création ou restauration de clairière ou de landes	Gestion des habitats et espèces	OO12	ODD1
GH4	Travaux d'abattage ou de taille sans enjeux de production	Gestion des habitats et espèces	OO12	ODD1
GH5	Reconquête de terres arables en prairie extensives	Gestion des habitats et espèces	OO12	ODD1
GH6	Reconquérir des terres arables en prairies temporaires	Gestion des habitats et espèces	OO12	ODD1

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
GH7	Gestion extensive par la fauche ou le pastoralisme	Gestion des habitats et espèces	OO12	ODD1
SE1	Suivi des populations de chiroptères des grottes	Suivi/connaissance scientifique	OO21, OO23	ODD2
SE2	Détermination / Identification des espèces de grand murin / petit murin	Suivi/connaissance scientifique	OO21	ODD2
SE3	Relevé topographique de la traversée	Suivi/connaissance scientifique	OO21	ODD2
SE4	Suivi de l'évolution des habitats d'espèces sur le site	Suivi/connaissance scientifique	OO22, OO23	ODD2
SE5	Reprise et analyse des données de suivi	Suivi/connaissance scientifique	OO21, OO23	ODD2
VA1	Sensibilisation vis à vis de l'utilisation de vermifuges bovins de type ivermectine	Animation/communication/sensibilisation	OO31	ODD3
AN1	Identification des ayants-droits	Autres	OO41	ODD4
AN2	Information et communication sur les mesures de gestion	Animation/communication/sensibilisation	OO31	ODD3
AN3	Identification des besoins financiers	Autres	OO41, OO42, OO43, OO44	ODD4
AN4	Adaptation des contrats agricoles	Autres	OO41, OO42, OO43, OO44	ODD4
AN5	Rédaction de la charte Natura 2000	Autres	OO41	ODD4
AN6	Prise de contact avec les ayants-droits	Autres	OO41	ODD4
AN7	Diagnostic des parcelles	Gestion des habitats et espèces	OO42, OO43, OO44	ODD4
AN8	Proposition de contrat	Gestion des habitats et espèces	OO42, OO43, OO44	ODD4
AN9	Aide au montage des dossiers	Autres	OO42, OO43, OO44	ODD4
AN10	Suivi de l'instruction	Autres	OO42	ODD4
AN11	Aide à la mise en oeuvre technique des mesures	Gestion des habitats et espèces	OO42	ODD4

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
AN12	Suivi de la consommation financière	Autres	OO42, OO44	ODD4
AN13	Soutien au projet du territoires	Autres	OO43	ODD4
AN13	Ingénierie financière	Autres	OO42, OO43, OO44	ODD4
AN14	Élaboration de cahier des charges techniques	Autres	OO42, OO44	ODD4
AN15	Conduite d'opération	Gestion des habitats et espèces	OO44	ODD4
AN16	Bilan et évaluation des actions	Autres	OO45	ODD4
AN17	Organisation du COPIL	Autres	OO45	ODD4
AN18	Coordination des avis techniques	Autres	O44	ODD4
<p><i>Légende : CT = action technique préparatoire      GH = gestion des habitats      ES = étude scientifique</i>  <i>SE = suivi écologique      VA = valorisation      AN = animation</i></p>				

## II. RAPPORT DES ACTIONS MENEES EN 2023

### A. Mise en œuvre de la contractualisation

L'animateur est chargé de mettre en œuvre de la contractualisation (contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers, contrats Natura 2000 forestiers, et chartes Natura 2000) sur le site Natura 2000 des carrières de Cénac.

La mise en œuvre des mesures agro-environnementales doit être cohérente avec les enjeux prioritaires identifiés dans le DOCOB. Pour cela, le CEN Nouvelle-Aquitaine a fait le point avec la Chambre d'agriculture de la Gironde en charge du Projet Agro-environnemental et climatique (PAEC) et des mesures proposées sur le site, ainsi que des contractualisations.

#### 1. Recensement, contact et information des signataires potentiels

##### a) Identification des propriétaires, exploitants et ayants-droits

Tableau IV : Etat d'identification des propriétaires et exploitants sur le site pour la période 2023

Période	Nombre de propriétaire identifié	Surface	Part du site Natura 2000
2023	4	24,33 ha	0% car propriété exclusivement en dehors du site Natura 2000, mais au sein du périmètre du projet agro-environnementale et climatique
Synthèse 2019-2022	6	91,63 ha	10%

##### b) Prise de contact avec les propriétaires, réunions d'information et entretiens personnalisés

Tableau V : Etat des prises de contact sur le site pour la période 2019-2022

Période	Nombre de prise de contact	Part de réalisé par rapport à l'identification	Nombre contact positif	Part du positif par rapport à l'identification	Part du positif par rapport aux prises de contact
2023	4	100%	2	50%	50%
Synthèse 2019-2022	6	100%	2	33%	33%

## 2. Assistance technique et administrative des signataires

### a) Diagnostic d'exploitation et parcellaire engagés

Dans l'hypothèse où le propriétaire ou l'exploitant souhaite s'engager dans un contrat Natura 2000 ou une MAEC, l'animateur réalise un diagnostic préalable des parcelles concernées pour confirmer les enjeux et déterminer les mesures du DOCOB à appliquer.

En cas de besoin, l'animateur propose l'adaptation des cahiers des charges des mesures contractuelles aux réalités des parcelles concernées, dans les limites prévues par le DOCOB.

Tableau VI : Etat des diagnostics engagés sur le site sur la période 2019-2022

Période	Nombre de diagnostic	Nombre de parcelle	Surface	% de la surface totale de l'aire d'adhésion	Type de contractualisation possible
2023	2	-	14,56 ha	-	MAEC, Charte Natura 2000
Synthèse 2019-2022	2	74	80 ha	4 %	-

*\*Plusieurs parcelles se situent en dehors de l'aire d'adhésion*

### b) Contrats Natura 2000

Tableau VII : Etat des contrats Natura 2000 issus des diagnostics

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
2023	-	-	-	-	-	-	-	-
2019-2022	-	-	-	-	-	-	-	-
Précédentes tranches	PROSMP1	GH1 – Mise en place d'un périmètre de protection au Trou noir	Saint Martin du Puy / Saint Martin de Lerm	Toutes les chauves-souris	250 ml	100%	12 196,00 €	Réalisé

c) *Charte Natura 2000 signée*

Tableau VIII : Bilan du nombre d'engagements pour signer la charte Natura 2000 sur le site

Période	Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Concrétisation	% de concrétisation	Surface engagée	% de la surface totale du site
2023	Propriétaire	2	0	0%	-	-
	Acteur socio-économique	2	0	0%	-	-
Synthèse 2019/2022	Propriétaire	4	0	0%	-	-
	Acteur socio-économique	8	3	20%	-	-
Tranche précédente	Propriétaire	2	1	50%	5,87 ha	3%
	Acteur socio-économique	3	3	100%	-	-

Tableau IX : Synthèse des signataires de la charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
ASSXXX	2012/2017	Saint Martin du Puy / Saint Martin de Lerm	-	Spéléologie	-
ASSXXX	2013/2018	Saint Martin du Puy / Saint Martin de Lerm	-	Naturalistes	-
AGRSMP01	2019/2024	Saint Martin du Puy	Vignes	Viticultures	5,87 ha

d) *Mesures agro-environnementales et climatiques*

Tableau X : Bilan des exploitants rencontrés en 2023

Mesures ciblées	Nombre de contacts démarchés	Concrétisation	% de concrétisation	Unité engagée	% de la surface totale du PAEC
Retard de fauche	2	2	100%	13,26 ha	3,7%
Création de prairies	1	1	100%	1,2 ha	0,3 %

Tableau XI : Etat des MAEC issues des diagnostics

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2023
2023	AGRSMP02	Ajustement de la date de fauche	Saint-Martin-de-Lerm	Tous les chiroptères	4,02 ha	-	-	Contractualisé
		Création de prairies			1,2 ha	-	-	
	AGRSMP03	Ajustement de la date de fauche	Saint-Martin-du-Puy	Tous les chiroptères	9,24 ha	-	-	Contractualisé
2019-2022	AGRSMP02	Ajustement de la date de fauche	Saint-Martin-du-Puy / Saint-Martin-de-Lerm	Tous les chiroptères	5 ha	-	-	En attente d'ouverture du projet agroécologique et climatique sur le site
	AGRSMP03	Mise en place de la lutte biologique	Saint-Martin-du-Puy / Saint-Martin-de-Lerm	Tous les chiroptères	19,33 ha	-	-	En attente d'ouverture du projet agroécologique et climatique sur le site
Précédentes tranches	-	-	-	-	-	-	-	-

## B. Mise en œuvre des actions non contractuelles

Les mesures « hors contrat » constituent des actions transversales qui participent à la mise en œuvre du DOCOB. Elles n'entrent pas pour autant dans le champ du contrat Natura 2000 (ex. actions préparatoires au contrat, expertises, communication, amélioration des connaissances, suivi des mesures de gestion...).

Par ailleurs, certaines de ces actions pourront être réalisées directement par l'animateur (en régie) alors que pour d'autres, l'animateur devra faire appel à un prestataire extérieur. Du fait d'un besoin de mutualisation des actions portant sur une même thématique, certaines actions (inventaires, suivis écologiques...) pourront être confiées directement par l'Etat à une ou plusieurs structures qui interviendront sur plusieurs sites Natura 2000.

Dans ce cadre, l'animateur sera plus particulièrement chargé de :

- l'ingénierie financière : En fonction du travail déjà réalisé dans le cadre du DOCOB, l'animateur s'attachera à rechercher les financements nécessaires pour chaque action « hors contrat » (Etat, Europe, Agence de l'Eau, Collectivités). Puis, en fonction des plans de financement arrêtés avec les divers partenaires concernés, l'animateur sera chargé de réaliser le montage des dossiers de financements et s'assurera, par des échanges réguliers avec les financeurs, de l'état d'avancement de leur procédure d'instruction.
- l'élaboration des cahiers des charges techniques et préparation des marchés d'assistance ou de sous-traitance : Que l'opération soit réalisée en régie ou non, en fonction du travail déjà réalisé dans le cadre du DOCOB, l'animateur s'attachera à préciser ou rédiger le cahier des charges techniques pour chaque mesure de gestion « hors contrat ». Les actions réalisées dans le cadre de la mission d'animation seront détaillées et chiffrées lors de la proposition technique et financière. Les cahiers des charges techniques pourront ensuite être précisés au cours de l'animation ;
- la conduite d'opérations : Que l'opération soit réalisée en régie ou non, l'animateur s'attachera à conduire les opérations programmées, en veillant notamment au respect des cahiers des charges et des calendriers de travail. Certaines actions non contractuelles pourront être prévues dans le cadre de l'animation. Leur montant, hors actions d'information et de communication sur les mesures de gestion, n'excédera pas 15 % du montant total du projet. Les inventaires complémentaires et les actions d'amélioration des connaissances, à réaliser hors du cadre de la mission courante d'animation, feront l'objet de demandes complémentaires de financement.

Nous estimons que le montage de ces projets est du ressort de l'animation territoriale du CEN-NA. Durant cette période, l'animateur et ses partenaires ont déposés les programmes détaillés dans le tableau ci-dessous.

*Tableau XII : Liste des programmes financés sur le territoire et concourent à la mise en œuvre des actions du DOCOB*

Période	Programme	Porteur	Type de financement	Objectif de développement durable du DOCOB	Objectif opérationnel
2023	Inventaire de la stygofaune de Nouvelle-Aquitaine	SEPANSO	Programme spécifique	Tous les objectifs	Tous les objectifs
	Suivi des chiroptères cavernicoles	FNE NA	Programme spécifique	ODD4 - Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats	OO11 - Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leur répartition
	Stratégie d'acquisition d'espaces naturels	CEN NA	Feuille de route Néo Terra de la Région	Tous les objectifs	Tous les objectifs
2019-2022	Stratégie d'acquisition d'espaces naturels	CEN NA	Feuille de route Néo Terra de la Région	Tous les objectifs	Tous les objectifs
	Amélioration des connaissances concernant la reproduction des chauves-souris sur l'Entre deux mers	CEN NA	Appel à projet DREAL sur l'amélioration des connaissances sur les sites Natura 2000	ODD4 - Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats	OO11 - Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leur répartition

	Inventaire de la stygofaune de Nouvelle-Aquitaine	SEPANSO	Programme spécifique	Tous les objectifs	Tous les objectifs
Précédente tranche	-	-	-	-	-

## C. Sensibilisation et communication

### 1. Informations par voie de presse

Aucune information ou sollicitation n'a été formulée.

### 2. Page internet dédiée

Pour permettre un accès rapide des éléments constitutifs du site, le CEN Nouvelle-Aquitaine a proposé une nouvelle page web de présentation du site Natura 2000 en 2021. Cette page est maintenant uniformisée à l'échelle de l'ensemble des sites Natura 2000 animés par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Plus adaptée aux exigences du moment en matière de sites internet, cette page intègre de nouvelles rubriques et permet de :

- suivre toutes les actualités du site ;

- s'informer sur le réseau Natura 2000 ;
- découvrir le site des grottes du Trou Noir (cartographie, habitats naturels, espèces) ;
- découvrir les outils de gestion disponibles pour restaurer les milieux ;
- s'informer sur l'évaluation des incidences Natura 2000 et trouver toutes les ressources nécessaires à l'instruction du projet ;
- télécharger les documents de référence concernant le site ;
- contacter l'animateur.

Il est important de noter que ce site est transférable en cas de changement d'animateur. Le site est opérationnel depuis début 2021 et peut être visité à l'adresse suivante : <https://grottes-trou-noir.fr/>

Des mises à jour régulières ont été faites, notamment après chaque comité de pilotage pour ajouter les derniers documents validés en séance (présentation, compte rendu et rapport d'activité). Au fil de l'année, des articles d'actualité autour de Natura 2000 sont publiés, la liste est présentée ci-dessous.



Figure 2 : Page internet dédiée au site Natura 2000

Tableau XIII : Liste des articles publiés sur la page internet du site Natura 2000

Date	Titre de l'article	Résumé
01/03/2023	Projet agro-environnemental et climatique : un nouveau cadre pour la contractualisation des agricultures pour modifier leurs pratiques d'exploitation	Présentation des MAEC disponibles Lien vers le contact de l'animateur
01/02/2023	Transfert de compétences des sites Natura 2000 terrestres de l'Etat vers les Régions	Présentation et infographie du dispositif
15/01/2023	Démarrage de la PAC 2023-2027 : des décrets apportent d'ultimes et utiles précisions	Zoom sur les dernières avancées sur la PAC
09/01/2023	Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine reconduit comme animateur Natura 2000 du site	Information et lien vers le contact de l'animateur

Date	Titre de l'article	Résumé
02/01/2023	Présentation faite en COPIL, compte rendu et bilan 2022 sont en ligne	Téléchargement possible de la présentation, du compte rendu et du bilan 2022

#### D. Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences

Dans le cadre de l'application du régime d'évaluation des incidences, la structure animatrice est chargée :

- d'assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site. Elle communique les inventaires et toute donnée nécessaire à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables. L'animateur pourra notamment transmettre aux porteurs de projets le résumé non technique du DOCOB, afin qu'ils identifient les principaux enjeux de conservation du site et les précautions à prendre,
- de réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000. Cette veille permet d'alerter, si cela se justifie, les services de l'Etat et les développeurs, acteurs économiques et collectivités locales sur les enjeux liés à la nécessaire prise en compte de Natura 2000 dans la conception de ces plans, programmes, projets ou interventions envisagés sur le territoire du site ou à proximité.

Le tableau suivant fait état des évaluations d'incidence sur lesquels l'animateur est intervenu.

*Tableau XIV : Synthèse de la démarche d'évaluation des incidences sur le site*

Période	Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
2023	-	-	-	-	-	-	-
2019-2022	-	-	-	-	-	-	-
Tranche antérieure	Projet 1	Régime propre	Retournement de prairies	Saint Martin du Puy	7 ha	4%	Favorable assortie d'actions correctives
	Projet 2	Permis de construire	Rénovation de bâti	Saint Martin de Lerm	-	-	Favorable
<i>Légende : n.c. = non communiqué</i>							

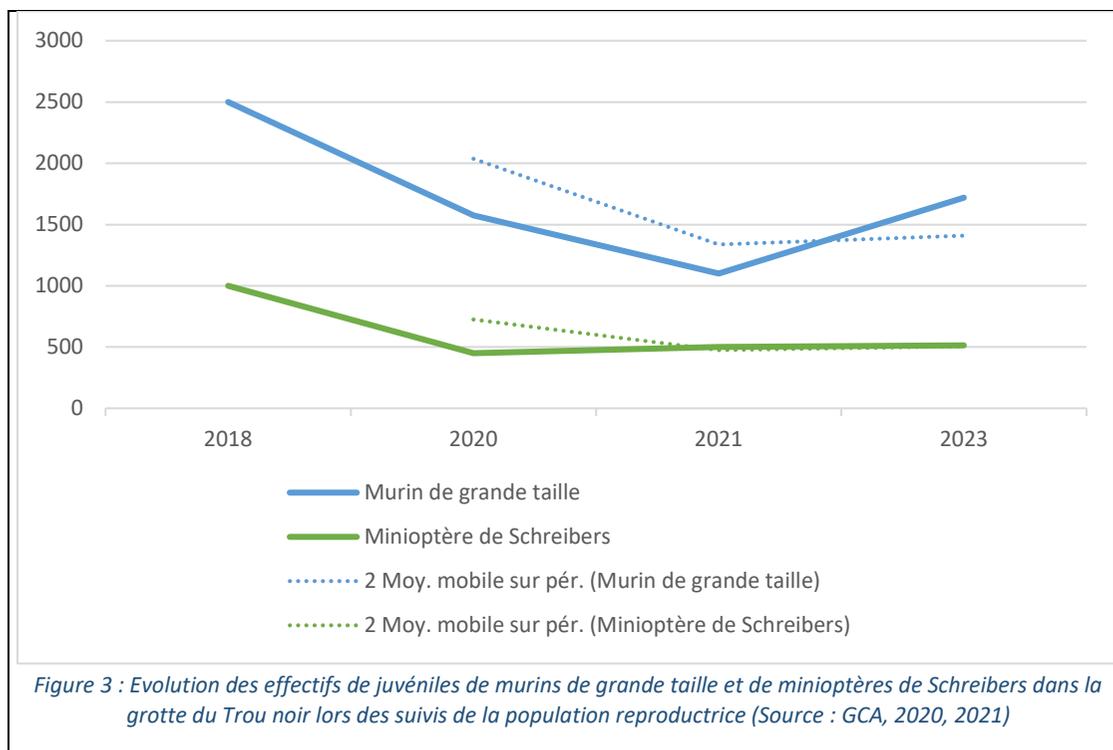
## E. Amélioration des connaissances et suivi scientifiques

### 1. Suivis scientifiques de la population reproductrice de chauves-souris

Pour nous permettre d'évaluer l'état de conservation des populations de chauves-souris au niveau des grottes du Trou noir, les services de l'Etat financent des suivis populationnels annuels. Durant toute la période, c'est le Groupe chiroptère d'Aquitaine (GCA) qui a réalisé ces suivis. Les résultats bruts sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau XV : Observations de chauves-souris dans le cadre ces inventaires de cavités (Sources : GCA, 2020, 2021, 2022)

Période	Nom d'espèce	Nom latin	Commune	Nombre	Observateurs (GCA)	Observation
2020	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Saint Martin du Puy / Saint Martin de Lerm	Enormément de Grand murin (juvéniles et adultes). Plus de 150 cadavres dans l'eau. Près de 4 000 à 5 000 individus.	Sébastien ROUE Michel GANDIN Olivier TOUZOT	Comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>		450 juvéniles		
2021	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Saint Martin du Puy / Saint Martin de Lerm	Estimation minimale : 1100 juvéniles (fourchette pouvant être entre 1100 et 1200 individus). 1 essaim	Sébastien ROUE Michel GANDIN Julien LABARRE	Comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>		Estimation d'après photographie : 480 individus dans un essaim très dense + 20 individus dans un essaim de grand murins		
2022	Non engagé suite à un refus d'accès au site					
2023	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Saint Martin du Puy / Saint Martin de Lerm	950 ind. adultes et jeunes en sortie de gîte / 770 ind. jeunes volant à l'essaim	Sébastien ROUE Denis VINCENT Pascal TARTARY	Comptage en sortie de gîte + comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>		414 ind. adultes en sorite de gîte / 100 ind. jeunes non velus à l'essaim		



Le nombre de jeunes minioptère de Schreibers observé durant cette année semble se stabiliser sur des niveaux assez bas pour le site, autour de 450/500 alors qu'historiquement, il était plutôt autour de 1 000 jeunes. Pour le moment, les raisons de cette chute des populations ne sont pas clairement identifiées. Plusieurs facteurs peuvent être inférés : généralement la modification des paysages et la baisse de la ressource alimentaire sont deux éléments couramment avancés comme variables explicatives (BAS & al, 2020<sup>1</sup>). Cette baisse semble se confirmer sur l'ensemble des marges de l'aire de répartition de l'espèce (Nouvelle Aquitaine et Bourgogne Franche-Comté) alors que le cœur de l'aire de répartition de l'espèce en France, centré sur les régions méditerranéennes, semble se maintenir (BAILLAT B. et al, 2021<sup>2</sup>).

Pour le grand murin, les chiffres sont similaires, mais le site des Grottes du Trou noir reste l'une des colonies les plus importantes d'Aquitaine (Com.pers. VINCENT D.<sup>3</sup>).

## 2. Transfère des données naturalistes au SINP

Le système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel (SINP) est un dispositif partenarial entre le Ministère chargé de l'environnement, l'Office français de la biodiversité, le Muséum National d'Histoire Naturelle, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou privés et les services déconcentrés de l'État. Il vise à favoriser une synergie entre les acteurs œuvrant pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données géolocalisées relatives à l'inventaire du patrimoine naturel (biodiversité et géodiversité).

<sup>1</sup> BAS Y, KERBIRIOU C, ROEMER C & JULIEN JF (2020) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

<sup>2</sup> BAILLAT B., CHAUVIN H., CUYPERS T. et ROUE S. (2021). Et le minioptère de Schreibers, il va comment ? Synthèse des connaissances. SFPEM / Coordination nationale Chiroptères. Version 01/03/2021.

<sup>3</sup> Denis VINCENT (Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine), coordinateur aquitain du plan régional d'action en faveur des chiroptères.

Le SINP a pour objet de structurer les connaissances sur la biodiversité : espèces (faune, flore, fonge) d'une part, habitats naturels ou semi-naturels d'autre part, et la géodiversité, afin de mettre à disposition ces connaissances au plus grand nombre (et selon les réglementations en vigueur). Il couvre l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) et porte sur le domaine terrestre comme marin.

Au travers de son outil de centralisation des données (Kollect), le CEN Nouvelle-Aquitaine télé-verse automatiquement ses observations naturalistes aux plateformes régionales du SINP : l'Observatoire de la biodiversité végétale (OBV) et l'Observatoire de la faune en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA). Les données sont ensuite remontées au niveau national.

## **F. Mise à jour du DOCOB**

Le site Natura 2000 des Grottes du Trou noir ne fait actuellement pas l'objet de mise à jour. Cependant, il serait intéressant de la prévoir dans la prochaine tranche d'animation, notamment pour que le site se dote d'une cartographie des habitats naturels.

## **G. Bilan annuel et comité de pilotage**

### **1. Bilan annuel**

Une fois par an, chaque animateur établira une évaluation des actions menées sur le site du point de vue technique, scientifique (type de mesures souscrites, habitats concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées...), financier et sur les volets de la concertation. Si nécessaire, il formulera des préconisations vis-à-vis de certaines mesures (adaptation du cahier des charges par exemple). Cette synthèse permettra notamment d'adapter l'animation en fonction des éléments observés et d'ajuster, si nécessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000.

Lors de chaque année d'animation, en fonction des observations issues des synthèses de suivi et des données d'évaluation des effets des actions, l'animateur établira un bilan général de la situation du site en matière d'effort, de résultats, et d'efficacité des actions conduites.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des éléments sur ce paragraphe.

Tableau XVI : Synthèse des éléments de bilan annuel

Période	Date de diffusion	Nombre de page	Remarques
2023	-	31	Le présent document
2022	27/02/2023	33	-
2021	14/02/2022	26	-
2020	25/06/2021	25	-

## 2. Comité de pilotage

La structure animatrice sera chargée de préparer et d'animer une réunion du comité de pilotage pour rendre compte de l'état des réalisations de l'année « n-1 » et du programme d'activités de l'année « n ».

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des éléments sur ce paragraphe.

Tableau XVII : Synthèse des éléments concernant le comité de pilotage et les compte-rendu

Période	Date du COFIL	Type de COFIL	Date de diffusion du compte rendu	Remarques
2023	12/12/2023	Bilan et clôture de la tranche intermédiaire 2023	-	Présentation en présentiel, sous la présidence de la Région
2022	23/11/2022	Clôture de la deuxième tranche d'animation	02/01/2023	Présentation en présentiel
2021	30/11/2021	Ordinaire	03/01/2022	Présentation en présentiel
2020	18/12/2020	Lancement de la quatrième tranche d'animation	12/04/2021	Présentation en visioconférence au regard de la situation sanitaire liée au COVID

## H. Suivi sous SIN2

L'application SIN2 apporte à l'ensemble des utilisateurs une **base nationale unique et centralisée de données pour le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000**. Ce système d'information **améliore et enrichit les échanges de données** entre les différents acteurs du réseau, tout au long de la vie d'un site.

Les opérateurs et animateurs de sites Natura 2000, et les services déconcentrés de l'Etat renseignent les données issues de la gestion administrative et technique des sites Natura 2000.

*Tableau XVIII : Synthèse des mises à jour de l'application SIN2*

Période	Date de mise à jour de SIN2	Opérateur	Type de mise à jour
2023	9 janvier 2024	Pascal TARTARY	Organisme animateur Convention d'animation Suivi COPIL
2022	13 janvier 2022	Pascal TARTARY	Gestion des adhésions à la charte
	22 juin 2022	Opérateur GUENEL	Import FSD
	25 novembre 2022	Pascal TARTARY	Suivi COPIL
2021	-	-	-
2020	3 juillet 2020	Pascal LANDIER	Suivi DOCOB
	21 octobre 2020	Pascal TARTARY	Organisme animateur Convention d'animation Suivi COPIL Objectifs de développement durable Gestion des mesures Gestion des habitats d'espèces Actions d'animation
	28 octobre 2020	Pascal TARTARY	Objectifs de développement durable

### III. EVALUATION DES MESURES DE GESTION

#### A. Etat de conservation des espèces

Il s'agit ici de données des tendances plutôt que de répondre précisément sur l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire, d'autant que ces évaluations répondent à des protocoles et des critères scientifiques très précis qui n'ont pas été mises en œuvre dans la cadre de l'animation.

Tableau XIX : Synthèse de l'état de conservation des habitats et des espèces sur le site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur les tranches précédentes	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin de la dernière tranche	Remarques	Tendance sur la tranche 2023
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>							
1303 - Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	De 1 à 10 ind.	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales	Pas d'avancée significative
1304 - Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	De 1 à 10 ind.	Mauvais	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats	Pas d'avancée significative
1307 - Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	De 1000 à 3000 ind.	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales	Pas d'avancée significative
1310 - Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	De 1000 à 4500 ind.	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales	Pas d'avancée significative
1324 - Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	De 1000 à 3000 ind.	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales	Pas d'avancée significative
n.e. : non évalué							

## B. Niveau d'atteinte des objectifs

Tableau XX : Synthèse de la réalisation des actions du DOCOB

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires	Tendance sur la tranche 2023
ODD1 - Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	OO11 – Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	GH1 - Mise en place d'un périmètre de protection au Trou Noir et information	Contrat Natura 2000	1 accès	100%	Réalisé	
		GH2 - Mise en place d'une grille de protection au Trou de la Barrique et information	Contrat Natura 2000	1 accès	50%	Pose d'un panneau	Pas d'avancée significative
	OO12 – Favoriser les territoires de chasse préférentiellement utilisés par les chauves-souris	GH3 - Création ou restauration de clairière ou de landes	Contrat Natura 2000	28 ha	0%	-	Pas d'avancée significative
		GH4 - Travaux d'abattage ou de taille sans enjeux de production	Contrat Natura 2000 / MAEC	33 ha	0%		Pas d'avancée significative
		GH5 - Reconquête de terres arables en prairie extensives	Contrat Natura 2000 / MAEC	n.c	0%		Pas d'avancée significative
		GH6 - Reconquérir des terres arables en prairies temporaires	Contrat Natura 2000 / MAEC	n.c	0%		Pas d'avancée significative
		GH7 - Gestion extensive par la fauche ou le pastoralisme	Contrat Natura 2000 / MAEC	n.c	0%		Pas d'avancée significative
ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO21 – Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique	SE1 - Suivi des populations de chiroptères des grottes	Hors contrat	Annuel	66%	Absence de suivi en 2022	
		SE2 - Détermination / Identification des espèces de grand murin / petit murin	Hors contrat	Réalisation	100%	Distinction réalisée : présence des deux espèces	
		SE3 - Relevé topographique de la traversée	Hors contrat	Réalisation	100%		
	OO22 – Evaluer la fréquentation humaine dans la grotte du Trou noir	-	Hors contrat	Réalisation	100%		
	OO23 – Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site	SE4 - Suivi de l'évolution des habitats d'espèces sur le site	Animation Natura 2000	Réalisation	0%	Absence de cartographie des habitats dans le DOCOB	Pas d'avancée significative
	OO24 - Evaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces	SE5 - Reprise et analyse des données de suivi	Hors contrat	Réalisation	100%	Résultats des suivis disponible depuis 2008	

Bilan d'animation 2023

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires	Tendance sur la tranche 2023
ODD3 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	OO31 - Mise en place de la sensibilisation vis à vis des vermifuges	VA1 - Sensibilisation vis à vis de l'utilisation de vermifuges bovins de type ivermectine	Animation Natura 2000	Réalisation	0%		Pas d'avancée significative
ODD4 - Animer l'application du Document d'Objectifs	OO43 – Veiller à la prise en compte des territoires de chasse des chiroptères lors de la rédaction du DOCOB du site du Dropt	AN13 - Soutien au projet du territoires	Animation Natura 2000	Réalisation	100%		
<p><i>Légende : CT = action technique préparatoire      GH = gestion des habitats      ES = étude scientifique</i>  <i>SE = suivi écologique      VA = valorisation      AN = animation</i></p>							

#### **IV. LIMITES ET FREINS DE L'ANIMATION NATURA 2000**

Cette tranche intermédiaire d'animation a été marquée par le transfert de la compétence de gestion des services de l'Etat (DREAL/DDTM) vers la Région. Bien que connu et attendu depuis plusieurs mois, ce transfert ne s'est pas fait sans difficulté : délai de recrutement du personnel Région, plusieurs interlocuteurs sur le dossier... Ainsi, dans cette situation, il est difficile d'animer sereinement les sites et de démarcher les propriétaires aux risques d'être plus contre-productif.

Sur le plan des mesures agro-environnementales et climatiques, les ambitions d'adaptation des pratiques sur le bassin versant ont dû être revues à la baisse en raison d'une enveloppe budgétaire plus restreinte que prévue.

Par ailleurs, les incertitudes sur la conjoncture économique actuelle, que ce soit sur l'inflation des prix des denrées alimentaire ou des énergies ne sont pas de nature à rassurer les propriétaires.

## Conclusion

L'animation 2023 de mise en œuvre du document d'objectifs par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine a permis durant cette année de transition de caler les relations avec la nouvelle structure opératrice de gestion : la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cependant, cette tranche intermédiaire d'animation d'une année ne permet pas d'installer clairement l'animation dans la durée et limite fortement les projets sur des temps relativement longs. Pour autant, quelques actions de sensibilisation et d'information ont été menées sur site au travers du site internet.

## Annexe 1 : Fiche de synthèse du site Natura 2000.

Nom officiel du site Natura 2000 :	<b>Grottes du Trou noir</b>	Numéro officiel du site Nature 2000 :	<b>FR 7200698</b>
Date de transmission de la ZSC :	<b>31 juillet 2003</b>	Date de l'arrêté de la ZSC :	<b>04 octobre 2016</b>
Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE :	oui / <input type="checkbox"/> non	Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :	<input type="checkbox"/> oui / non
Région de localisation du site Nature 2000 :	<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	Département de localisation du site Natura 2000 :	<b>Gironde (33)</b>
Date de mise à jour du FSD :	<b>31 janvier 2012</b>	Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 :	<b>179 ha</b>
Préfet coordinateur :	<b>Préfet de Gironde</b>	Président du comité de pilotage du site Natura 2000 :	<b>Francis WILSIUS</b>
Structure porteuse :	<b>Région Nouvelle-Aquitaine</b>	Animateur :	<b>Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine</b>
Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :	-		
Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :	<b>1303 - Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i></b>		
	<b>1304 - Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i></b>		
	<b>1307 – Petit Murin <i>Myotis blythii</i></b>		
	<b>1310 - Minoptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i></b>		
	<b>1324 - Grand Murin <i>Myotis myotis</i></b>		

Annexe 2 : Arrêté préfectoral de constitution du COPIL.



PREFECTURE DE LA GIRONDE

ARRÊTÉ RELATIF A LA CREATION DU COMITE DE PILOTAGE  
DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE « GROTTES DU TROU NOIR »

Le Préfet de la Gironde  
Commandeur de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la directive habitat, faune, flore n°92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive «Habitats», et notamment ses articles 4 et 6 ;  
Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L.414-2 et R.414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage;

VU l'arrêté n° 010675 du 15 mai 2001, modifié par l'arrêté n° 061412 du 26 juillet 2006, relatif à la création et à la constitution d'un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites à chiroptères dont le site d'importance communautaire (SIC) n° FR 7200699 – «Grottes du trou noir» ;

VU l'arrêté portant désignation du site natura 2000 « Grottes du trou noir » en date du 21 août 2006 ;  
VU l'arrêté n°082135 du 18 novembre 2008, portant abrogation de l'arrêté n°010675 du 15 mai 2001 constituant un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites Natura 2000 à chiroptères ;  
Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est constitué un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs du site d'importance communautaire n° FR7200699 « Grottes du trou noir».

Article 2 : Le comité de pilotage institué à l'article 1er du présent arrêté est composé comme suit :

Représentant des collectivités territoriales :

- Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sauveterrois ou son représentant,
- Monsieur le Maire de Saint Martin du Puy ou son représentant,
- Monsieur le Maire de Saint-Martin de Lerm ou son représentant,

Représentants des administrations :

- Monsieur le Directeur de la DREAL ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la DDTM ou son représentant,

Représentants des organisations socio-professionnelles et des usagers :

- Monsieur le Président de la FDSEA de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président du Centre départemental des jeunes agriculteurs de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest ou son représentant,

- Monsieur le Délégué de l'ONCFS ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant,
- Monsieur le Président du Comité départemental de spéléologie de Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président du Groupe Chiroptères Aquitaine ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,
- Madame la Déléguée Régionale au Tourisme ou son représentant,
- Monsieur Christophe Aubert, Chargé de mission coordonnateur au CREN Aquitaine ou son représentant,
- Madame Chantal LABROUSSE,
- Monsieur Michel BOURGOGNE,
- Monsieur et Madame LUIZ
- Monsieur Francis PEYRE

Article 3 : Le comité de pilotage est sous présidence de l'Etat. Il se réunit sur l'initiative de son président. Le comité de pilotage peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois à compter de sa publication

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et informations de la Préfecture et dont une ampliation sera adressée aux membres concernés.

Fait à Bordeaux, le

14 MARS 2011

Le préfet

Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale

Isabelle DILHAC

Annexe 3 : Arrêté ministériel de désignation.

16 novembre 2016 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 3 sur 83

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

**Arrêté du 4 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation  
du site Natura 2000 Grottes du Trou Noir (zone spéciale de conservation)**

NOR : DEVL1611778A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,  
Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels  
ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;  
Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième  
actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;  
Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-1, R. 414-3,  
R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;  
Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et  
de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau  
écologique européen Natura 2000 ;  
Vu l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 (zone spéciale de conservation) ;  
Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La carte au 1/25 000 annexée au présent arrêté abroge et remplace la carte annexée à l'arrêté du  
21 août 2006 portant désignation du site « Natura 2000 Grottes du Trou Noir » (zone spéciale de conservation)  
FR 7200699. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département de la Gironde sur une partie du territoire des  
communes suivantes : Saint-Martin-de-Lerm, Saint-Martin-du-Puy.

**Art. 2.** – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent  
arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à  
l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Grottes du Trou Noir (zone spéciale de  
conservation).

**Art. 3.** – La carte visée à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de  
flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture Gironde, dans les mairies des communes  
situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de  
la Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de  
l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

**Art. 4.** – Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié  
au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 octobre 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur de l'eau  
et de la biodiversité,*  
F. MITTEAULT

# Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine  
[www.cen-nouvelle-aquitaine.org](http://www.cen-nouvelle-aquitaine.org)



Site Sainte-Gence : 6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence  
tél. 05 55 03 29 07  
[saint-gence@cen-nouvelle-aquitaine.org](mailto:saint-gence@cen-nouvelle-aquitaine.org)

Site de Billère : 28, route de Bayonne - 64140 Billère  
tél. 05 59 32 65 19  
[billere@cen-nouvelle-aquitaine.org](mailto:billere@cen-nouvelle-aquitaine.org)

Site de Poitiers : 44 bd Pont-Achard - 86000 Poitiers  
tél. 05 49 50 42 59  
[poitiers@cen-nouvelle-aquitaine.org](mailto:poitiers@cen-nouvelle-aquitaine.org)

avec le concours financier de

